



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 24 septembre 2020	Heure de départ	16 h 00	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 18 °C)	Venteux: 7 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	78/84
Total des paris mutuels	\$124,240			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber, Michael	Juge associé Frenette, Ben	Juge associé Stewart, Dave – depuis la salle d'arbitrage centralisée (SAC)
---------------------------------------	--------------------------------------	--

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une correction a été faite au programme pour "GREEN POINT", dans la Course 3, qui avait été retiré du programme EIPH. Il n'a pas reçu du Lasix aujourd'hui.

Courses :

- Denis Audet a été autorisé à se retirer d'une course.
1. "MONTANABLACKANGEL", (Michael Armstrong), a fait un bris d'équipement après le départ et a eu de l'équipement brisé (bandage orthopédique). Il est arrivé avec de l'équipement brisé.

Nous avons discuté avec le meneur-entraîneur, Richard Simard, au sujet de la performance du #5, "ORLYS PRIDE", pour le fait d'avoir dévié vers l'extérieur, durant le dernier droit, avant la ligne d'arrivée. Mr Simard fera les ajustements nécessaires afin de s'assurer que le cheval pourra maintenir une direction droite dans les prochaines courses. Rien à signaler.

2. À cause de difficultés techniques avec le système OnPatrol, les juges n'ont pu examiner la vidéo du dernier droit de la course. Aucune objection. Aucun problème.

Le meneur du #2, "OUTLAWFRYREYESONLY", (Martin Morel), été déclaré coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 ainsi qu'une suspension de conduite de trois jours, à être purgée du 3 au 5 octobre 2020, inclusivement) (#1077439). Rien à signaler.

3. À cause de difficultés techniques avec le système OnPatrol, les juges n'ont pu examiner la vidéo de la course dans le dernier droit. Aucune objection. Aucun problème. Rien à signaler.
4. Le #2, "KJ ALISON", (Jacques Beaudoin), a fait une sortie avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille sans terminer la course. Après la course, le #2 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, et a été placé sur la liste des vétérinaires à long terme (maladie). Le #2 se qualifie pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
5. Enquête et objection de meneur pour une possible interférence avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille causée par le #1, "SWING DALI SWING", (Emil Toth), arrivé en 5^e position, au #6, "BETTER THAN MEN", (Mike Healey), arrivé en 6^e position. Après avoir discuté avec les deux meneurs et après avoir examiné la vidéo, il a été déterminé que le #1 avait quitté la rampe et avait causé une interférence au #6, l'entraînant ainsi à faire un bris. L'objection a été retenue. Le #1, arrivé en 5^e position, et a été placé en 6^e position (règle de la CAJO 22.09).

Vidéo pour l'enquête : https://youtu.be/_00haO0d6ns

Le meneur du #1, (Emil Toth), a été trouvé coupable d'avoir enfreint les points a. et b. de la règle de la CAJO 22.05.01 :

(a) Changer de piste ou de position, faire une embardée vers l'intérieur ou l'extérieur, aller vers l'intérieur ou l'extérieur pendant n'importe quelle partie de la course de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre jockey à changer de piste, à ramener son cheval ou amener son cheval à changer son allure ;

(b) Entraver la progression d'un autre cheval ou faire en sorte qu'il change d'allure.

Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours à être purgée du 4 au 6 octobre, inclusivement) (#1077488). Rien à signaler.

6. La meneuse du #5, "EL TORERO", (Marie-Claude Auger), a été avertie au sujet de garder son fouet en tout temps au-dessus du niveau des timons. Rien à signaler.
7. Le cheval, "GHIRARDELLI LINDY", a été retiré par l'entraîneur (maladie) à la dernière minute. Remboursement de \$94. Rien à signaler.
8. Le #4, "STONEBRIDGE ICICLE", (Stephane Lareau), et le #9, "PERFECT MILE", (Stephane Brosseau), ont été examinés par le vétérinaire de la CAJO, après la course, qui les a trouvés sans lésions physiques. Le #4 est arrivé distancé et devra se qualifier pour la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

- 4 – Le #7, “ALWAYSOURWAY” (2) pour \$7,000, par Richard Lareau, pour l’entraîneur Stephane Lareau.